



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/82
30 novembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION
ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

**Rapport du Président de la Sous-Commission
à sa cinquante-septième session, Vladimir Kartashkin**

Résumé

Le présent rapport est soumis à la Commission des droits de l'homme par le Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, en application de la résolution 2005/53 de la Commission. Il donne une vue d'ensemble des travaux de la cinquante-septième session de la Sous-Commission, tenue à Genève du 25 juillet au 12 août 2005.

Le rapport annuel de la Sous-Commission sur sa cinquante-septième session est publié sous la cote E/CN.4/2006/2-E/CN.4/Sub.2/2005/44.

Introduction

1. La cinquante-septième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme s'est tenue sous la présidence de M. Vladimir Kartshkin (Fédération de Russie). Le bureau était constitué par les vice-présidents, M. Ibrahim Salama (Égypte), M^{me} Florizelle O'Connor (Jamaïque) et M. Marc Bossuyt (Belgique), ainsi que par le Rapporteur, M. Yozo Yokota (Japon).

2. La cinquante-septième session de la Sous-Commission avait été précédée, comme par le passé, par la réunion de trois groupes de travail intersessions, à savoir le Groupe de travail sur les minorités, le Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage et le Groupe de travail sur les populations autochtones. Le Forum social, tenu deux jours avant la session, a été consacré à la pauvreté et la croissance économique. Trois groupes de travail de session – sur l'administration de la justice, sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales et sur les principes et directives relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, respectivement – ont chacun tenu deux réunions durant la session de la Sous-Commission. Le Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme s'est réuni pour la première fois cette année et a entamé ses travaux sur les principes et directives relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Les rapports des groupes de travail intersessions et de session susmentionnés ont été examinés en séance plénière. Le fait que certains pays soient spécifiquement mentionnés dans le rapport du Groupe de travail sur l'administration de la justice (E/CN.4/Sub.2/2005/11) a donné lieu à un débat lors de l'adoption des résolutions et décisions.

3. La Sous-Commission a examiné les rapports soumis par ses rapporteurs spéciaux en application des mandats en cours ci-après:

- Discrimination dans le système de justice pénale (M^{me} Zerrougui) (E/CN.4/Sub.2/2005/7)
- L'application universelle des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (M. Decaux) (E/CN.4/Sub.2/2005/8 et Corr.1 et Add.1)
- Étude sur le principe de non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (M. Bossuyt) (E/CN.4/Sub.2/2005/19 et Corr.1 et 2)
- La corruption et ses conséquences pour les droits de l'homme (M^{me} Mbonu) (E/CN.4/Sub.2/2005/18)
- La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance (M^{me} Chung et M. Yokota) (E/CN.4/Sub.2/2005/30)
- Prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères (M^{me} Frey) (E/CN.4/Sub.2/2005/35)
- Les droits de l'homme et le génome humain (M^{me} Motoc) (E/CN.4/Sub.2/2005/38)

- La difficulté d'établir la responsabilité ou la culpabilité en matière de violences sexuelles (M^{me} Rakotoarisoa, qui a présenté oralement un exposé, le rapport n'ayant pas été soumis cette année)

4. La Sous-Commission a prié les rapporteurs spéciaux sur la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance de poursuivre la rédaction d'un ensemble de principes et directives et a approuvé les propositions des rapporteurs spéciaux de procéder à une consultation générale à Genève en mars/avril 2006 et d'organiser, si des fonds sont disponibles, deux ateliers régionaux (en Asie et en Afrique) avant la cinquante-huitième session de la Sous-Commission (résolution 2005/22).

5. La Sous-Commission a examiné les deux rapports finals suivants établis par ses rapporteurs spéciaux, à savoir:

a) Le rapport de M. Pinheiro sur la restitution des logements et des biens dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées, y compris les Principes en la matière ainsi que les commentaires explicatifs qui s'y rapportent (E/CN.4/Sub.2/2005/17 et Add.1). La Sous-Commission a recommandé à la Commission des droits de l'homme d'approuver sa demande tendant à ce que M. Paulo Sérgio Pinheiro établisse le texte synthétique et mis à jour de l'étude et à ce que celle-ci paraisse au complet dans la Série d'études sur les droits de l'homme sous le titre «Le droit à la restitution des logements et des biens dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées» (résolution 2005/21);

b) Le rapport de M^{me} Warzazi sur les pratiques traditionnelles nocives pour la santé des femmes et des fillettes (E/CN.4/Sub.2/2005/36). La Sous-Commission a invité la Commission des droits de l'homme à prier sa rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences de continuer d'examiner les effets des pratiques traditionnelles nocives pour la santé des femmes et des enfants, en tant que partie intégrante de son mandat, compte tenu du fait que le rapport de M^{me} Warzazi serait son ultime rapport sur le sujet (résolution 2005/27).

6. Les autres rapports et documents de travail examinés par la Sous-Commission étaient notamment les suivants:

- Travaux de la Sous-Commission au titre du point 2 de l'ordre du jour: document de travail établi par M^{me} Hampson (E/CN.4/Sub.2/2005/4)
- Méthodes de travail de la Sous-Commission touchant les rapports: document de travail établi par M. Decaux: (E/CN.4/Sub.2/2005/5)
- Administration de la justice par les tribunaux militaires: rapport de M. Decaux (E/CN.4/Sub.2/2005/9). La version mise à jour du projet de principes sur l'administration de la justice par les tribunaux militaires qui y figure sera transmise à la Commission pour examen. M. Decaux a été prié d'établir une note afin de faciliter l'examen par la Commission du projet de principes et de réviser ce projet. Il a été demandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'organiser un second séminaire de militaires et autres experts sur la question de l'administration de la justice par les tribunaux militaires (résolution 2005/15)

- Droit à un recours effectif en matière pénale: rapport de M. Cherif, présenté au Groupe de travail de session sur l'administration de la justice (E/CN.4/Sub.2/2005/13)
- La mise en œuvre, en droit interne, du droit à un recours utile: document de travail établi par M^{me} Hampson, présenté au Groupe de travail de session sur l'administration de la justice (E/CN.4/Sub.2/2005/15)
- Responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix: document de travail établi par M^{me} Hampson (E/CN.4/Sub.2/2005/42)
- Les relations entre droits de l'homme et droit international humanitaire: document de travail établi par M^{me} Hampson et M. Salama, présenté au Groupe de travail de session sur l'administration de la justice (E/CN.4/Sub.2/2005/14)
- Le droit au développement: document de travail établi par M^{me} O'Connor (E/CN.4/Sub.2/2005/23). Ce document conceptuel sur le droit au développement sera présenté à la Commission des droits de l'homme
- Application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté: rapport intérimaire du groupe spécial d'experts (M. Decaux, M. Guissé, M^{me} Motoc, M. Yokota et M. Bengoa, ce dernier exerçant la fonction de coordonnateur) (E/CN.4/Sub.2/2005/20 et Add.1)
- Réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement: rapport de M. Guissé, dans lequel figure un projet de directives (E/CN.4/Sub.2/2005/25)
- Situation des droits de l'homme des populations autochtones dans les États et autres territoires menacés de disparition en raison de facteurs environnementaux: document de travail élargi établi par M^{me} Hampson (E/CN.4/Sub.2/2005/28)
- Discrimination à l'encontre des victimes de la lèpre et de leur famille: document de travail préliminaire établi par M. Yokota (E/CN.4/Sub.2/2005/WP.1)
- Plan préliminaire d'un projet de principes et de directives concernant les droits de l'homme et le terrorisme: document de travail élargi établi par M^{me} Koufa, présenté au groupe de travail de session sur la lutte contre le terrorisme (E/CN.4/Sub.2/2005/39)
- Droits de l'homme et acteurs non étatiques: document de travail établi par M. Biró et M^{me} Motoc (E/CN.4/Sub.2/2005/40)
- Coopération technique dans le domaine des droits de l'homme: document de travail établi par M. Alfredsson et M. Salama (E/CN.4/Sub.2/2005/41)

7. La présentation et l'examen de chaque rapport et document de travail ont été suivis par un dialogue interactif, auquel ont participé aussi bien les experts de la Sous-Commission que les observateurs des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

8. Les documents de travail suivants qui devaient être présentés à la cinquante-septième session n'ont pas été soumis et aucun exposé oral n'a été fait:

- Les femmes en milieu carcéral: (M^{me} O'Connor)
- Conséquences de la dette sur les droits de l'homme (M. Guissé)
- Impact de l'intolérance sur les droits de l'homme (M. Sorabjee)
- Les droits de l'homme et la solidarité internationale (M. Dos Santos Alves)

9. La Sous-Commission a mis en chantier des documents de travail sans incidences financières, qui seront présentés à sa cinquante-huitième session, sur les nouveaux sujets suivants:

- Droits de l'homme et souveraineté de l'État (document établi par M. Kartashkin) (décision 2005/105)
- La justice transitionnelle et les mécanismes d'enquête pour la vérité et la réconciliation en particulier en Amérique latine (document établi par M. Tunón Veilles) (décision 2005/109)

10. Les documents de travail ci-après seront établis sans incidences financières et présentés à divers groupes de travail l'année prochaine:

a) Au Groupe de travail sur l'administration de la justice: trois documents de travail sur le lien entre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme:

i) les circonstances dans lesquelles les civils perdent l'immunité d'attaque dont ils jouissent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme (document établi par M^{me} Hampson); ii) les mesures destinées à prévenir les violations dans les cas où le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme sont tous deux applicables (document établi par M. Salama); et iii) la question des amnisties, de l'impunité et de la responsabilité en cas de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme (document établi par M. Yokota);

b) Au Groupe de travail de session sur les sociétés transnationales: des documents de travail sur i) le rôle des États dans la protection des droits de l'homme eu égard aux activités des sociétés transnationales et autres entreprises (document établi par M. Bíró); et ii) les accords économiques bilatéraux et multilatéraux et leur impact sur les droits de l'homme des bénéficiaires (document établi par M^{me} Chung et M^{me} O'Connor);

c) Au Groupe de travail sur les populations autochtones: i) un document de travail supplémentaire sur la question des peuples autochtones et la prévention et le règlement des conflits (document établi par M. Alfonso Martinez); et ii) un document de travail sur les séquelles toujours visibles du colonialisme, qui continuent d'affecter les conditions de vie des peuples autochtones dans différentes parties du monde (document établi par M. Alfonso Martinez);

M. Salama a été chargé d'établir un document de travail sur la faisabilité d'une étude des aspects de la prostitution touchant les droits de l'homme, qui sera examiné par le Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage (résolution 2005/29).

11. Les trois nouvelles études sur le lien entre le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire tirent parti de la reconnaissance accrue par la Commission des droits de l'homme des rapports existant entre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. La Sous-Commission a opté pour ces études plutôt que pour la création l'année prochaine d'un groupe de travail de session sur la question; le projet de proposition présenté en ce sens a été retiré lorsque plusieurs membres ont fait état d'un manque de temps.

12. La Sous-Commission a demandé à plusieurs experts de poursuivre leurs travaux sur les sujets suivants:

- Difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de violences sexuelles (M^{me} Rakotoarisoa) (résolution 2005/3)
- Application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme (M. Decaux) (résolution 2005/4)
- Discrimination dans le système de justice pénale (M^{me} Zerrougui) (résolution 2005/5)
- Principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (M. Bossuyt) (résolution 2005/6)
- Extrême pauvreté (évaluation des activités du groupe spécial d'experts composé de cinq membres). La Sous-Commission a demandé à la Commission des droits de l'homme de remplacer le groupe spécial «par un nouveau groupe spécial d'experts de la Sous-Commission composé de cinq de ses membres, avec un mandat précis pour poursuivre l'examen [du] sujet de l'extrême pauvreté» (résolution 2005/9)
- L'administration de la justice par les tribunaux militaires (M. Decaux) (résolution 2005/15)
- La corruption et ses conséquences pour la pleine jouissance des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels (M^{me} Mbonu) (résolution 2003/16)
- Le droit au développement (M^{me} O'Connor) (résolution 2005/17)
- La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance (M^{me} Chung et M. Yokota) (résolution 2005/22)
- Méthodes de travail de la Sous-Commission (M. Decaux) (résolution 2005/32)
- Mise en œuvre dans la pratique du droit à un recours effectif contre les violations des droits de l'homme (M^{me} Hampson et M. Cherif) (décision 2005/106)

- Violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères (M^{me} Frey) (décision 2005/110)
- Les droits de l'homme et le génome humain (M^{me} Motoc) (décision 2005/111)
- Droits de l'homme et acteurs non étatiques (M. Bíró, M^{me} Motoc, M. Rivkin et M. Salama) (décision 2005/112)

13. La Sous-Commission a également prié le Haut-Commissariat de lui présenter un rapport actualisé sur les questions du viol systématique, de l'esclavage sexuel et des pratiques analogues à l'esclavage en période de conflit armé (résolution 2005/27).

14. Il a été recommandé à la Commission des droits de l'homme d'approuver la nomination de cinq nouveaux rapporteurs spéciaux ayant pour mandat de réaliser une étude sur les questions suivantes:

- Responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix (M^{me} Hampson) (projet de décision 1)
- Les incidences juridiques de la disparition d'États et d'autres territoires pour des raisons environnementales, notamment les incidences sur les droits de l'homme des personnes qui y résident, en particulier les droits des peuples autochtones (M^{me} Hampson) (projet de décision 3)
- Discrimination à l'encontre des victimes de la lèpre et de leur famille (M. Yokota) (projet de décision 6)
- La coopération technique et le renforcement des capacités pour la promotion et la protection des droits de l'homme (M. Alfredsson et M. Salama) (projet de décision 7)

15. Cette année, les participants à la session de la Sous-Commission ont manifesté un vif intérêt pour les sections consacrées aux droits de l'homme du rapport du Secrétaire général intitulé «Dans une liberté plus grande», le projet de document révisé établi par le Président de l'Assemblée générale et d'autres documents pertinents sur la réforme des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Un débat public et informel sur la réforme, eu égard à la proposition de création d'un Conseil des droits de l'homme à la place de la Commission des droits de l'homme, a abouti à l'adoption par consensus de la décision 2005/114 sur le rôle d'un organe d'experts indépendants dans le cadre de la réforme des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. La position de la Sous-Commission vis-à-vis de la réforme, telle que résumée dans le texte joint en annexe à la décision 2005/114, est que l'existence d'un organe collégial d'experts indépendants – subsidiaire du Conseil des droits de l'homme envisagé – demeure nécessaire. Il est proposé que cet organe d'experts comprenne environ 25 à 26 membres au moins et que l'on envisage d'établir des critères concernant la durée des mandats ainsi que la qualité de membre. La Sous-Commission a prié son Président de transmettre le document annexé au Président de la Commission des droits de l'homme et à la Haut-Commissaire, laquelle a été priée de le diffuser largement, en particulier auprès des missions permanentes des États Membres, au Siège et à Genève.

16. La Sous-Commission a une nouvelle fois montré qu'elle était prête à passer au crible ses propres méthodes de travail. La résolution 2005/32, intitulée «Méthodes de travail de la Sous-Commission» reflète ses efforts pour renforcer sa fonction de cellule de réflexion, notamment grâce à l'amélioration de la détermination des priorités, du choix et de l'examen des sujets pour des documents de travail et des rapports. La résolution recommande également de consacrer une page du site Web officiel du HCDH aux travaux de la Sous-Commission afin de faciliter les recherches thématiques et les échanges de renseignements.

17. Le débat sur la réforme du point 2 de l'ordre du jour, relatif aux violations des droits de l'homme dans les pays a été relancé cette année. Lors de l'examen du document de M^{me} Hampson sur les travaux de la Sous-Commission au titre du point 2 de l'ordre du jour (E/CN.4/Sub.2/2005/4), des membres ont proposé que les situations de pays soient intégrées plus systématiquement dans les études/rapports sur des questions thématiques. Toutefois, deux membres se sont dits favorables à la suppression de ce point de l'ordre du jour, compte tenu de l'interdiction faite à la Sous-Commission par la Commission d'adopter des résolutions portant sur des pays particuliers.

18. Les efforts de la Sous-Commission pour réorienter ses travaux au titre du point 2 sont attestés par un certain nombre de résolutions et décisions, notamment:

- La décision 2005/107 (adoptée par 19 voix contre zéro, avec deux abstentions) dans laquelle la Sous-Commission a prié le HCDH de lui communiquer diverses informations concernant les États, avant sa session annuelle, y compris une liste des pays qui ont proclamé l'état d'urgence, adressé une invitation permanente aux procédures spéciales, rejeté une requête de visite adressée par une procédure spéciale, ainsi qu'une liste des États figurant à l'ordre du jour de la Commission, etc.
- La résolution 2005/11 dans laquelle la Sous-Commission a demandé à la Commission des droits de l'homme d'envisager de ne mettre fin au mandat de procédures spéciales d'examen de la situation dans des pays donnés qu'à condition qu'une invitation permanente soit adressée aux procédures spéciales par les pays concernés.

19. Comme les années précédentes, la Sous-Commission transmettra les comptes rendus analytiques de ses délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour à la Commission.

20. Dans certaines des résolutions adoptées au titre du point 2, la Sous-Commission a pris fermement position sur les questions de droits de l'homme comme dans la résolution 2005/2 sur l'interdiction des opérations militaires dirigées contre des installations, des moyens de transport et des personnels sanitaires devant bénéficier d'une protection pendant les conflits armés, dans laquelle elle a invité le Rapporteur spécial de la Commission sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible à étudier la question des attaques contre des installations médicales; la résolution 2005/10 sur les attaques dirigées contre des personnes ayant droit à une protection en tant que civils; et la résolution 2005/12 (adoptée par 21 voix contre une, avec deux abstentions) sur la nécessité de protéger les droits de l'homme lors du transfert de personnes entre États.

21. Comme les années précédentes, la Sous-Commission a tenu, le 26 juillet 2005, une séance privée avec les membres du Bureau élargi de la soixantième session de la Commission des droits de l'homme. Les discussions ont été axées sur des questions telles que le manque de temps (compte tenu en particulier de la décision de la Commission tendant à ce que le Groupe de travail intersessions sur les minorités devienne un groupe de travail de session de la Sous-Commission), les travaux de la Sous-Commission au titre du point 2 de l'ordre du jour en ce qui concerne le Groupe de travail et l'avenir de la Sous-Commission. La Sous-Commission a prié ses organes de tutelle de reconsidérer leur décision. Dans la résolution 2005/18, la Sous-Commission a prié la Commission de demander au Conseil économique et social d'autoriser le Groupe de travail sur les minorités à se réunir pendant cinq jours ouvrables avant la cinquante-huitième session, et les sessions ultérieures de la Sous-Commission. De l'avis de la Sous-Commission, largement appuyée à cet égard par les ONG, la décision de la Commission (résolution 2005/79) aurait des incidences négatives sur le rôle du Groupe de travail en tant qu'instance de dialogue avec les minorités.

22. La Sous-Commission a continué à coopérer avec les organes conventionnels: deux membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ont pris la parole devant la Sous-Commission et un échange de vues a eu lieu sur plusieurs questions d'intérêt commun, notamment l'étude sur la discrimination dans le système de justice pénale effectuée par M^{me} Zerrougui. La Commission du droit international a également invité des membres de la Sous-Commission à participer à l'une de ses réunions. Les discussions avec la Commission du droit international ont été axées sur le tout dernier rapport du Rapporteur spécial de la Commission sur les réserves aux traités (M. Pellet), le document de travail sur la responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix (M^{me} Hampson) et le rapport sur l'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme (M. Decaux).

23. Comme les années précédentes, la cinquante-septième session de la Sous-Commission a attiré un grand nombre de délégations de gouvernements (104) et d'ONG (122), participant aux débats en qualité d'observateurs, le nombre total de participants avoisinant les 1 000 personnes, soit à peu près le même que l'année précédente.

24. La Sous-Commission est toujours reconnue comme étant l'instance qui permet le mieux d'associer les ONG aux travaux réalisés dans le cadre du système des droits de l'homme des Nations Unies. Comme les années précédentes, les membres du bureau de la Sous-Commission ont tenu des réunions hebdomadaires avec les représentants des ONG. En ce qui concerne la réforme de l'ONU, les ONG ont fait part de leur crainte que les organisations locales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social n'aient plus accès aux instances de protection des droits de l'homme des Nations Unies si la Sous-Commission et ses groupes de travail n'étaient pas remplacés par des organes similaires.

25. Il a été annoncé que la cinquante-huitième session de la Sous-Commission se tiendrait du 7 au 25 août 2006.
